

<b>DEPARTEMENT</b>
SAONE ET LOIRE
<b>CANTON</b>
PIERRE DE BRESSE
<b>COMMUNE</b>
ST GERMAIN DU BOIS

**REPUBLIQUE FRANCAISE***Liberté – Egalité – Fraternité***ARRETE DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant qu'à l'occasion de la Foire du Renouveau, le 14 mars 2024 (à partir de 14 heures) et les 15 et 16 jusqu'au 18 mars 2024 à 17 h, l'intérêt de la sécurité et de l'ordre public rend nécessaire un détournement de la circulation dans le bourg.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le 14 mars 2024, à partir de 14 heures, les 15, 16, 17 et 18 mars 2024, la circulation et le stationnement seront interdits sur les voies suivantes :

- Sur la RD 13 entre son intersection avec la RD 970 et l'entrée du magasin SUPER U,
- Sur la RD 137 entre son intersection avec la RD 13 et jusqu'au bâtiment du Trésor Public.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera déviée par les voies suivantes :

- RD 13 : sens Nord Sud entre le carrefour rue de la croix rouge et la Rue des tilleuls,
- La Rue des Tilleuls, sens RD 13 – RD 137,
- Rue de la croix rouge, sens RD 137 – RD 13
- Rue Champ de la Croix Rouge - Rue Chemin des Prés, sens RD 13 – RD 970 dans les 2 sens
- Rue Pontpierre, sens RD 137 - RD 970 dans les 2 sens

**ARTICLE 3 :** Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacles au passage en tant que de besoins de véhicules de sécurité, ambulances, service de voirie, service des eaux, EDF, postes et télécommunications, riverains, gendarmerie, pompiers.

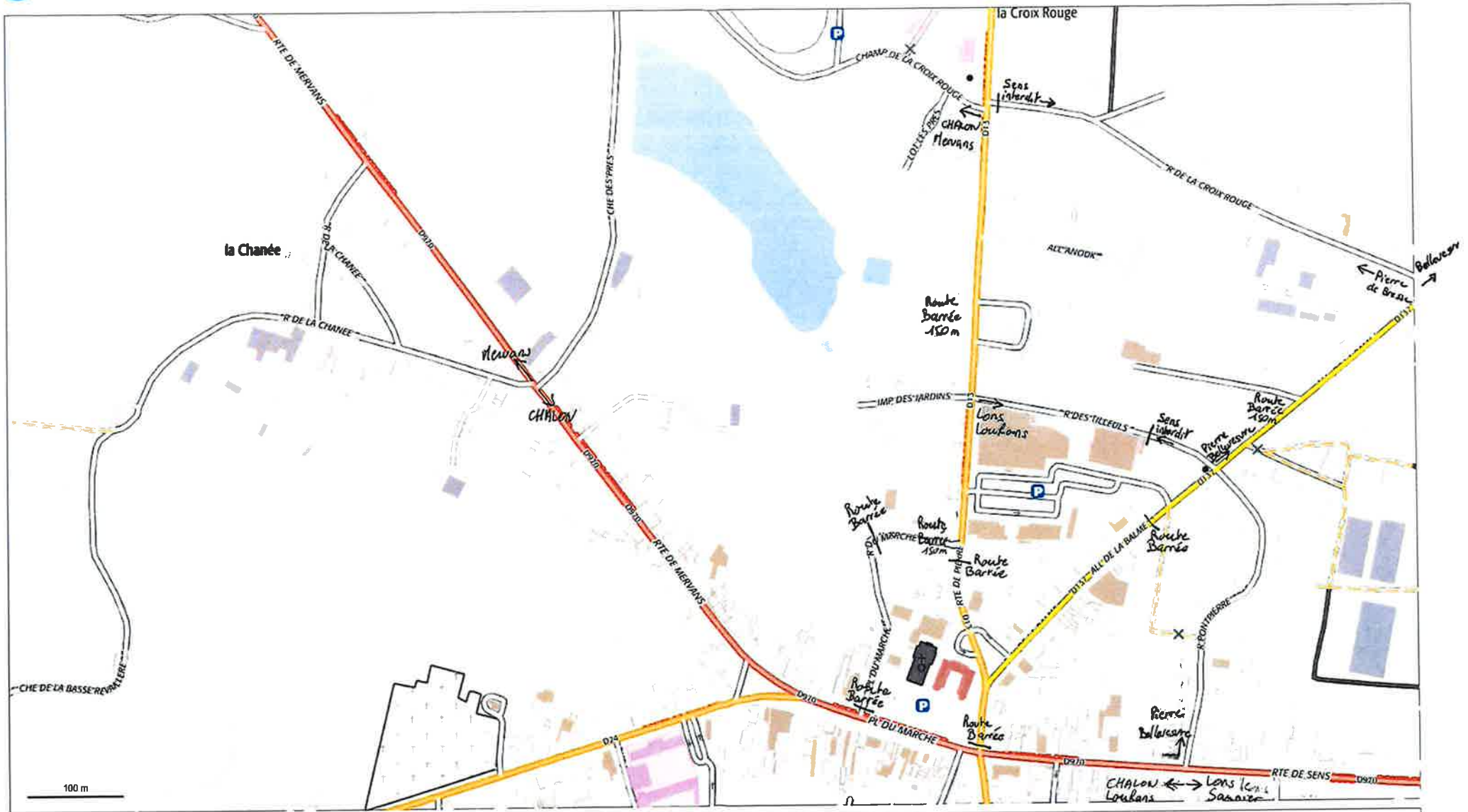
**ARTICLE 4 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par les soins des employés municipaux sous le contrôle des agents du département.

**ARTICLE 5 :** La Secrétaire Générale, la gendarmerie, le service de l'équipement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la D.R.I et à la CCBR 71.

Fait à Saint Germain Du Bois, le 9 février 2024.

Le Maire  
Madame Nadine ROBELIN





© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 5° 14' 35" E  
Latitude : 46° 45' 21" N